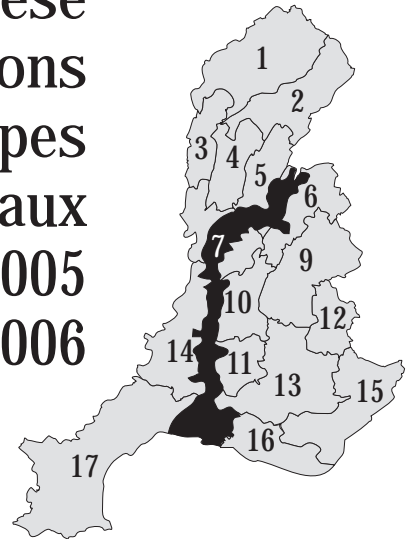


préparation de l'avant projet de sdage

Vallée du Rhône
et Camargue

7

synthèse
des propositions
des groupes
de travail locaux
septembre 2005
janvier 2006



INTRODUCTION

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant, zone homogène sur le littoral méditerranéen ou tronçon du Rhône se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement...

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant, tronçon du Rhône ou zone homogène du littoral. Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant ou tronçon du Rhône, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles mêmes en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

... et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône - Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

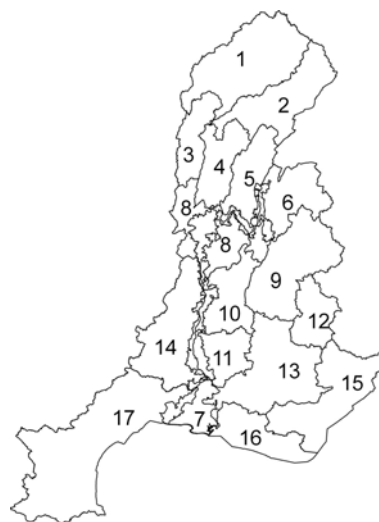
En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

✓ **Éléments généraux**

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015...) - documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/> ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).



- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
- 4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
- 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord

7 - Vallée du Rhône

- 8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Drôme
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau, Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et littoral
- 16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

La détermination des limites du territoire 7 "Vallée du Rhône" a été réalisée sur une base communale. Il comprend ainsi les communes riveraines du fleuve Rhône (vieux Rhône et canaux de navigation), les communes raccordées à un réseau d'assainissement aboutissant au Rhône et les communes dont le territoire s'étend en totalité ou en partie sur une masse d'eau souterraine de la nappe alluviale du Rhône.

✓ **Localisation des masses d'eau, tronçons du Rhône et sous bassins**

Deux séries de cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats. Dans le cas particulier du territoire "Vallée du Rhône", le découpage a été réalisé en "**tronçons**".
- La seconde série est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur code** et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le

diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

Liste des tronçons du Rhône et sous bassin du territoire

Haut Rhône
Rhône moyen
Rhône aval
Rhône maritime
Camargue (sous bassin DU_13_08)

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau (qu'elles soient superficielles ou souterraines) à l'échelle de chaque tronçon du Rhône ou chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 7 - "VALLEE DU RHONE" ET CAMARGUE

	Plus de 75% des tronçons du Rhône et sous bassin du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des tronçons du Rhône et sous bassin du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des tronçons du Rhône et sous bassin du territoire concernés par le problème

Altération de la morphologie des cours d'eau

Altération de la continuité biologique des milieux

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Risque d'inondation

Pollution par les substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

Pollution par les substances toxiques (hors pesticides) résultant de pollutions anciennes ou rémanentes (dépôts anciens, terrils et eaux d'exhaures de mines, anciens sites industriels, ...)

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvements notamment)

Enjeux pour l'alimentation en eau potable (qualitatif et/ou quantitatif) à prendre en compte sur les eaux souterraines

Altération des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau

Diminution de la biodiversité résultant d'une destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, ...) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, ...)

✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés par tronçon ou sous bassin**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes des sous bassins ou tronçons (tous milieux confondus : eaux superficielles et eaux souterraines). Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Guide de lecture du tableau

Pour chaque problème d'un sous bassin (ou d'un tronçon dans le cas du Rhône), les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le décroissement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

- 8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole
- ap : Autres pollutions
- strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.

DEGRADATIONS PHYSIQUES

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Haut Rhône	Rhône moyen	Rhône aval	Rhône maritime	Camargue	lien projet d'orientation fondamentale
Altérations de la morphologie des cours d'eau	Engager en priorité des démarches de préservation sur les milieux qui présentent actuellement un bon fonctionnement	Engager une démarche de définition et de localisation de ces sites					X	5
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement, ripisylve...)	X	X	X	X		5
Altération de la continuité biologique des milieux	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Restaurer la continuité biologique (amélioration de la gestion des ouvrages et chaînes d'ouvrages existants)	X	X	X	X	X	4
	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Acquérir des connaissances sur les peuplements piscicoles et les autres espèces liées aux milieux aquatiques pour contribuer à leur protection			X	X		zh
Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Poursuivre et renforcer l'approche globale de l'évolution des lits et de la gestion des flux solides (sables, graviers, limons) à l'échelle des bassins versants	X					5
	Améliorer la gestion des ouvrages et chaînes d'ouvrages existants	Améliorer la gestion des ouvrages et chaînes d'ouvrages existants	X					4
		Améliorer la gestion sédimentaire			X	X		4
Altérations des flux sédimentaires sur le littoral	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Poursuivre, renforcer et mettre en oeuvre l'approche globale de l'érosion du littoral (cordon dunaire)					X	5
Perturbations liées aux aménagements hydroélectriques	Améliorer la gestion des ouvrages et chaînes d'ouvrages existants	Définir et faire respecter des régimes réservés favorables au bon fonctionnement durables des milieux aquatiques		X	X			4

DESEQUILIBRES QUANTITATIFS LIES A LA GESTION DE LA RESSOURCE

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Haut Rhône	Rhône moyen	Rhône aval	Rhône maritime	Camargue	lien projet d'orientation fondamentale
Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment) / problème concernant uniquement les eaux souterraines		Progresser dans la connaissance des prélèvements pour les différents usages de l'eau		X	X			3
		Identifier les points stratégiques de suivi et progresser dans la connaissance du fonctionnement des milieux et de leurs interactions	X	X	X			3
	Poursuivre les progrès en termes de connaissance des ressources et des prélèvements	Déterminer les conditions et niveaux de prélèvements compatibles avec la préservation des milieux (sur les nappes : ZRE, définition de volumes et/ou débits maximum d'exploitation, niveaux de crise, zones de sauvegarde AEP, ...)			X			3
	Accentuer les efforts d'économie d'eau (en tous domaines : eau potable, industrie et agriculture)	Promouvoir et accompagner les équipements et mode de gestion, collectifs et individuels, économes en eau			X			3
	Mettre en œuvre des règles de gestion pour le partage de la ressource à l'échelle des sous bassins ou des zones d'influence des grandes infrastructures de stockage ou de dérivation	Etablir et mettre en pratique des règles de partage à l'échelle des sous bassins (organisation des acteurs, partage de l'information, concertation au sein de structures locales de gestion, adoption de plans de gestion) dans tous les secteurs à enjeux	X	X	X			3
	Promouvoir une véritable adéquation entre l'aménagement du territoire et la disponibilité des ressources en eau	Initier des actions en termes d'occupation de l'espace pour réduire ou modifier la répartition de la pression de prélèvement		X				3
	Utiliser les outils de maîtrise du foncier pour la préservation des zones AEP actuelles et futures (mais aussi le bon fonctionnement des zones humides et les zones d'expansion de crue), en s'appuyant sur les outils de planification de type SCOT, PLU, SDDAEP			X			3	

POLLUTION PAR LES NITRATES, PHOSPHATES, MATIERES EN SUSPENSION

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Haut Rhône	Rhône moyen	Rhône aval	Rhône maritime	Camargue	lien projet d'orientation fondamentale
Pollution liée aux rejets domestiques	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Améliorer la qualité des réseaux existants et réaliser les extensions et raccordements prévus par les schémas directeurs		X	X			10
		Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement (+ construction et travaux de mise aux normes des STEP)		X	X			10
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Développer de façon maîtrisée et réfléchie l'assainissement autonome en zone d'habitation diffuse en fonction de son impact sur le milieu					X	10
Pollution liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage) / problème concernant uniquement les eaux souterraines	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les fuites de nitrates par un couvert végétal et des pratiques agricoles adaptées (CIPAN, prairies, variation des assolements, ...)		X			X	8bis
		Bannir les excès de fertilisation azotée sur les cultures (enregistrement des pratiques, pilotage de la fertilisation, ...)		X	X			8bis
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil aux agriculteurs			X		X	8bis

POLLUTION PAR LES PESTICIDES

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Haut Rhône	Rhône moyen	Rhône aval	Rhône maritime	Camargue	lien projet d'orientation fondamentale
Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles et non agricoles	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Développer des systèmes de production non polluants (ex : agriculture biologique, prairie...)			X			8
		Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique			X			8
		Mettre en place et faire appliquer une réglementation en faveur d'une réduction de l'utilisation des pesticides (autorisation utilisation molécules, obligation matériel conforme, obligation respect zones non traitées, ...)						X
	Régler le problème des pollutions ponctuelles	Limiter les pollutions ponctuelles avant et après les traitements					X	8
	Réduire les pollutions diffuses sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les transferts des flux de pollution					X	8
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil à tous les utilisateurs					X	8

POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES)

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Haut Rhône	Rhône moyen	Rhône aval	Rhône maritime	Camargue	lien projet d'orientation fondamentale
Pollution liée aux activités industrielles principalement	Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances	Diagnostic de présence dans le milieu, identification des sources, suivi régulier et renforcé des rejets et de leurs impacts sur les milieux aquatiques		X	X	X	X	7
		Améliorer la connaissance sur les solutions à mettre en œuvre pour réduire ou supprimer les rejets (recherche de substituts, techniques de traitement, ...)	X	X	X	X		7
	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires (arrêté de rejets, renforcement des contrôles) et des interventions financières	X	X	X	X		7
		Traiter-la (ou les) substance(s) concernée(s) dans l'effluent	X	X	X	X		7
	Agir sur les sources dispersées au niveau des grandes agglomérations et des bassins versants prioritaires	Mise en place, poursuite et/ou renforcement d'actions sectorielles ou collectives, labellisation des pratiques, aides aux TPE et PME, ...		X				7
	Agir sur les sites, sols et milieux pollués (pollutions historiques industrielles, nappes polluées, ...)	Inventaire des sites et actions en fonction de l'impact sur le milieu et de la faisabilité technique financière : mesure de décontamination ou de confinement si bilan environnementale positif, suivi en cas de décroissance naturelle	X	X		X		7
Pollution apportée par le réseau d'assainissement urbain	Agir sur la toxicité des rejets urbains, en premier lieu des grandes collectivités	Réviser les règlements d'assainissement pour mieux prendre en compte les substances toxiques (sensibilité du milieu récepteur, conventions de raccordement, ...)		X				7
		Organiser une gestion des déchets adaptée (collecte des déchets dangereux ménagers, communication envers le public, ...)		X				7
		Développer les contrôles (des conventions de raccordement, de la qualité des boues d'épuration et des eaux usées, ...)		X				7
Pollution apportée par les eaux pluviales	Maitriser de façon réfléchie la pollution par les eaux pluviales	Mettre en place des actions pour limiter le risque lié aux eaux pluviales en fonction de situations types (réseau séparatif de collecte, bassin tampon d'orage, favorisation de l'infiltration, traitement ...)		X				10
Pollution propagée par les forages	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux : prescriptions minimales à respecter lors de la réalisation de forages, gestion des forages défectueux, ...		X				7

AUTRES POLLUTIONS

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Haut Rhône	Rhône moyen	Rhône aval	Rhône maritime	Camargue	lien projet d'orientation fondamentale
Impact thermique des rejets	Limiter l'impact thermique des rejets	Limiter l'impact thermique des rejets (eaux de refroidissement des centrales nucléaire, pompes à chaleur..)	X	X	X			ap
Enjeux eau potable sur les ressources en eau souterraines	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires	X	X				9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage	X					9
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)	X		X			9
		Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future		X	X			9

INONDATIONS

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Haut Rhône	Rhône moyen	Rhône aval	Rhône maritime	Camargue	lien projet d'orientation fondamentale
Risque d'inondation	<i>Mesures du volet inondation du Plan Rhône</i>		X	X	X	X		6
	Réduire l'aléa (c'est-à-dire le phénomène de crue) et améliorer la protection des biens et des personnes	Intégrer la lutte contre les inondations dans une réflexion globale à l'échelle du bassin versant (étude, démarche de planification type sage, contrat de rivière, PAPI, ...)					X	6

PROTECTION DES MILIEUX ET DES ESPECES

Diminution de la biodiversité

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Haut Rhône	Rhône moyen	Rhône aval	Rhône maritime	Camargue	lien projet d'orientation fondamentale
Sur- fréquentation des milieux	Limiter la dégradation des milieux liée à la fréquentation	Organiser (et si besoin limiter) les usages par la connaissance de l'impact des usages, l'organisation des activités, l'aménagement raisonné des sites..					X	zh
Destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux					X	1
	Engager des actions opérationnelles pour mieux intégrer eau et aménagement du territoire	Développer des outils concrets pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement (actions de maîtrise foncière ...)					X	2
	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables...	Sur le court et le long terme, restaurer, reconquérir, voire recréer des zones humides par le biais de la relance d'une trajectoire naturelle ou par l'implantation "d'infrastructures humides artificielles"					X	zh
	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Acquérir des connaissances sur les peuplements piscicoles et les autres espèces liées aux milieux aquatiques pour contribuer à leur protection			X			zh
Espèces exotiques invasives	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes					X	zh

PROTECTION DES MILIEUX ET DES ESPECES - suite

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Haut Rhône	Rhône moyen	Rhône aval	Rhône maritime	Camargue	lien projet d'orientation fondamentale	
Dégradation et/ou destruction de zones humides	Progresser dans la connaissance des zones humides : inventaires, caractérisation, suivi et évaluation	Poursuivre et compléter les inventaires et la caractérisation des zones humides pour atteindre une couverture homogène du bassin RM				X		zh	
		Renforcer le poids réglementaire des inventaires de zones humides, notamment en les incluant au SDAGE, SAGE et document d'urbanisme						zh	
	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables...	Engager en priorité et à très court terme des actions de préservation sur les milieux les plus fragilisés	X						zh
		Sur le court et le long terme, restaurer, reconquérir, voire recréer des zones humides par le biais de la relance d'une trajectoire naturelle ou par l'implantation "d'infrastructures humides artificielles"				X		zh	
	Promouvoir et développer une gestion intégrée et durable des zones humides	Poursuivre et amplifier l'intégration des ZH dans les démarches de gestion locale de l'eau (SAGE et contrats), développer des contrats de milieux spécifiques "zones humides" et inciter à l'utilisation de la TDENS au titre de la loi DTR					X	zh	
	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Acquérir des connaissances sur les peuplements piscicoles et les autres espèces liées aux milieux aquatiques pour contribuer à leur protection				X		zh	
	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés (impact des affluents, impact des masses d'eaux artificielles liens entre les milieux superficiels et souterrains) y compris sur les milieux trans frontaliers	X	X	X			strat	
	<i>Mesures du Programme Décennal du Rhône concernant les zones humides</i>				X	X			zh

**AUTRES MESURES LIEES A DES DIRECTIVES EUROPEENNES PORTANT SUR
LA PROTECTION DES EAUX ET DES ESPECES**

Directives	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Haut Rhône	Rhône moyen	Rhône aval	Rhône maritime	Camargue	lien projet d'orientation fondamentale
Natura 2000	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables...	Engager en priorité et à très court terme des actions de préservation sur les milieux les plus fragilisés					X	zh
	<i>Intégrer les mesures des documents d'objectifs en lien direct avec la définition du bon état (ex mesures en faveur de populations piscicoles ou d'invertébrés) et celles qui répondent aux problèmes importants identifiés lors de l'état des lieux.</i>		X	X	X	X		strat
Directive "eaux conchylicoles"	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires	Renforcer les contrôles (dispositifs de suivis..) et l'application de la réglementation notamment pour mieux gérer les situations de crises (réalisation des zonages, mesures d'interdiction ou de traitement en cas de qualité hors norme...) et prévoir un dispositif d'alerte					X	9
Directive "eaux de baignade"	Protéger les ressources pour respecter les exigences sanitaires des usages de baignade et de consommation de « produits aquatiques »	Limiter les apports polluants en provenance du bassin versant					X	9
Directive "eaux résiduaires urbaines"	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Améliorer la qualité des réseaux existants et réaliser les extensions et raccordements prévus par les schémas directeurs				X	X	10
		Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement (+ construction et travaux de mise aux normes des STEP)		X	X	X		10
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Développer de façon maîtrisée et réfléchie l'assainissement autonome en zone d'habitation diffuse en fonction de son impact sur le milieu					X	10
Directive "eaux potabilisables"	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future	X	X	X	X		9
Directive "nitrates"	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Utiliser les outils de zonage et programmes d'actions réglementaires existants pour réduire les pressions sur les secteurs les plus vulnérables			X			8bis

OUTILS DE GESTION - STRATEGIE - ENJEUX

Enjeux	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Haut Rhône	Rhône moyen	Rhône aval	Rhône maritime	Camargue	lien projet d'orientation fondamentale
Intégrer eau et aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire					X	2
Développer, renforcer ou appuyer sur la gestion locale	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux					X	1

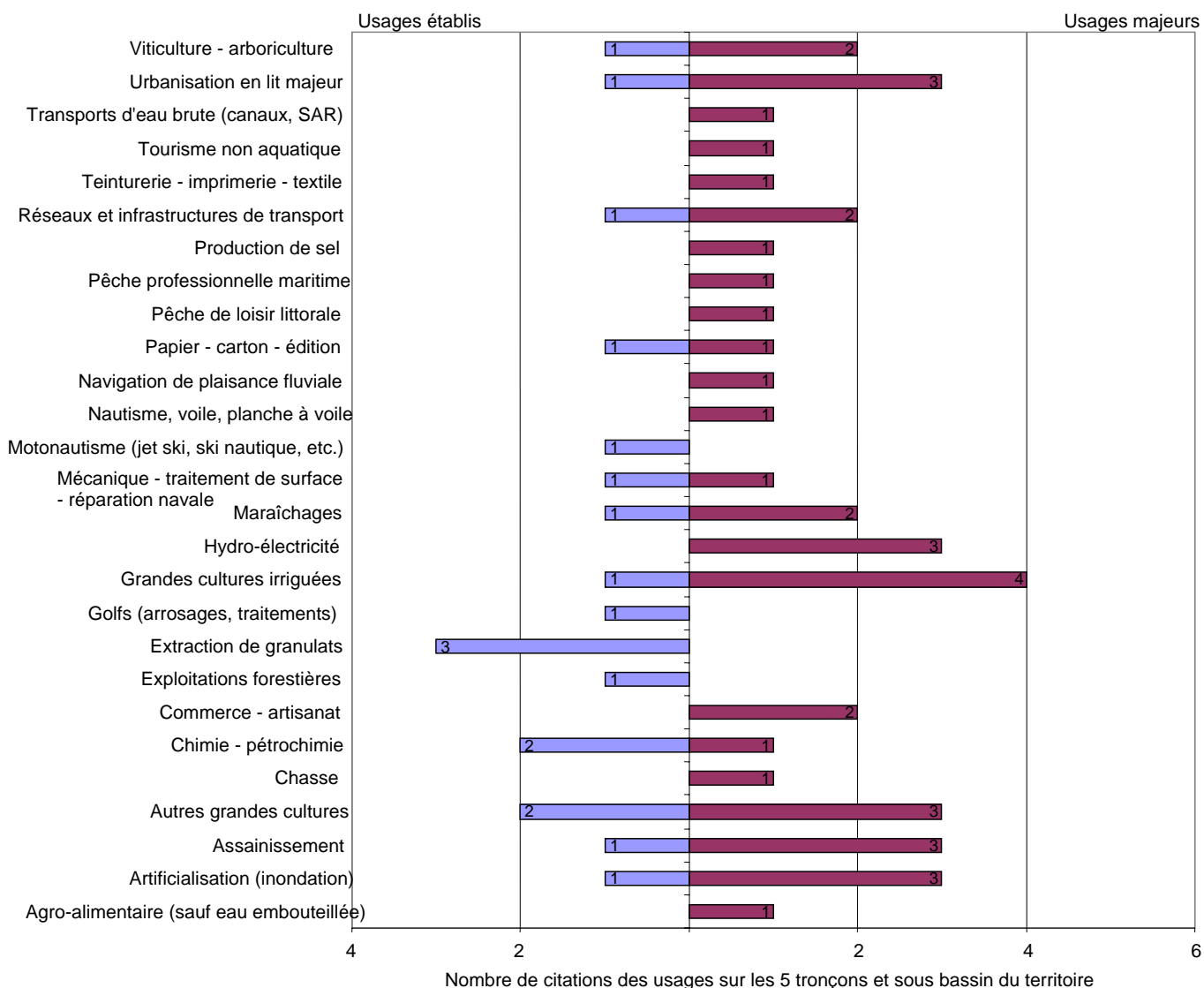
Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Un travail a porté notamment sur les usages concernés par les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux ou favorisés par le bon état et sur la faisabilité des actions, apportant ainsi un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique telle qu'elle a pu être appréciée par les acteurs locaux.

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**

Rappel : un usage est considéré comme "**majeur**" s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme "**établi**" s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE VALLEE DU RHONE ET CAMARGUE



Ainsi, sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, se distinguent :

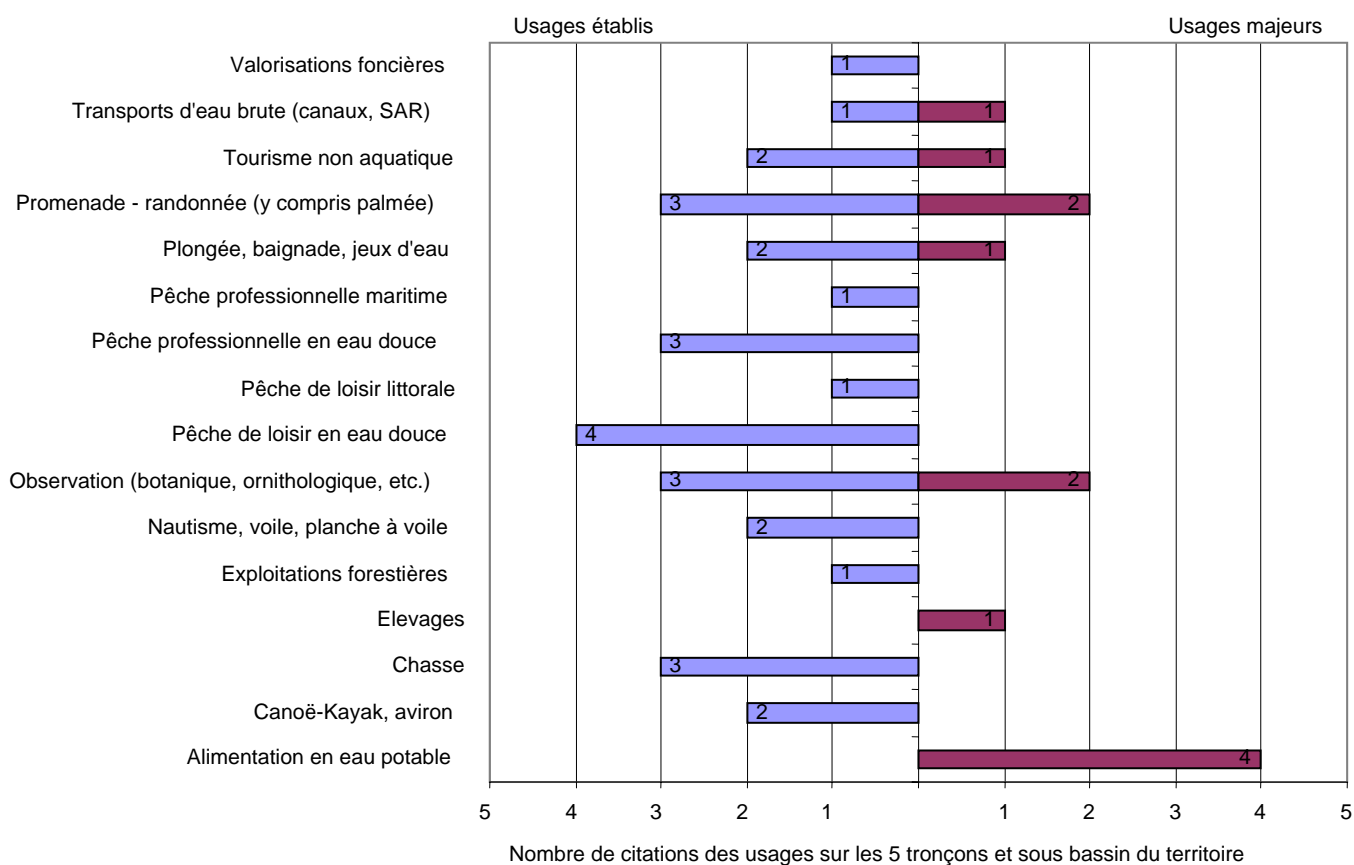
- ⇒ les **activités liées à l'urbanisation** : développement de l'urbanisation en lit majeur, artificialisation pour lutter contre les inondations, assainissement, infrastructures de transport ;
- ⇒ les usages liés aux **activités économiques développées dans les différents secteurs de la vallée du Rhône** : hydro-électricité, chimie- pétrochimie, extraction de granulats, ...

On retrouve aussi, comme à l'échelle de l'ensemble du district Rhône Méditerranée, les **activités de production agricole** (grandes cultures irriguées ou non, viticulture, arboriculture et maraîchage) parmi les usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état. Toutefois, dans le cas du territoire vallée du Rhône, ces mesures ne concernent qu'un nombre limité de masses d'eau, essentiellement des sous secteurs de masses d'eau souterraines.

Il est par ailleurs à noter que des activités majeures du fleuve, la navigation commerciale fluviale par exemple, ne sont pas concernées par la mise en œuvre de mesures particulières.

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS FAVORISES PAR L'ATTEINTE DU BON ETAT SUR LE TERRITOIRE VALLEE DU RHONE ET CAMARGUE



Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs favorisés par l'atteinte du bon état, viennent notamment en tête **des activités de loisir** : la promenade - randonnée, l'observation, la pêche en eau douce, mais aussi **l'alimentation en eau potable**.

Les fonctionnalités des milieux sont également largement favorisées par l'atteinte du bon état. Ainsi, pour tout le territoire, **la richesse biologique** (biodiversité), les capacités **d'auto-épuration des milieux**, ainsi que **l'amortissement des crues** seront favorisés par l'atteinte du bon état. De plus, l'atteinte du bon état favorisera la **ressource en eau locale** et **l'auto-gestion sédimentaire** (fonctionnalités citées pour respectivement 80% et 60% des tronçons et bassin versant du territoire).

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

Pour les masses d'eau superficielles, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementale (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique**.

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

Pour les eaux souterraines, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteint pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE TRONÇON OU SOUS BASSIN DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Tronçon : Haut Rhône

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2000	Rhône de la frontière suisse au barrage de Seyssel	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2001	Rhône du barrage de Seyssel au Pont d'Evieu	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2001A	Vieux Rhône de Chautagne	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2001B	Vieux Rhône de Belley	naturelle			bon état	non	
2001C	Vieux Rhône de Bregnier Cordon	naturelle			bon état	non	
2002	Rhône du pont d'Evieu au défilé de Saint Alban Malarage	naturelle			bon état	non	
2003	Rhône du défilé de Saint Alban à Sault-Brenaz	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2004	Rhône de Sault-Brenaz au Pont de Jons	naturelle			bon état	non	

Tronçon : Rhône moyen

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2005	Rhône du pont de Jons à la confluence Saône	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2006	Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2006A	Vieux Rhône de Pierre Bénite-Vernaison	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2006B	Vieux Rhône de Roussillon	naturelle			bon état	non	

Tronçon : Rhône aval**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2007	Rhône de la confluence avec l'Isère à Avignon	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2007A	Vieux Rhône de Bourg les Valence, qui reçoit l'Isère	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2007B	Vieux Rhône de Charmes Beauchastel	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2007C	Vieux Rhône de Baix Logis Neuf	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2007D	Vieux Rhône de Montélimar	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2007	Vieux Rhône de Donzère, qui reçoit l'Ardèche	naturelle			bon état	non	
2007F	Lône de Caderousse et bras des Arméniers	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2008	Rhône d'Avignon à Beaucaire	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2008A	Bras d'Avignon et ses annexes	fortement modifiée			bon potentiel	non	
2008B	Vieux Rhône de Beaucaire, avec le Gard à son extrême amont	fortement modifiée			bon potentiel	non	

Tronçon : Rhône maritime**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2009	Rhône de Beaucaire au pont de Sylveréal sur le petit Rhône et seuil de Terrin sur le grand Rhône	fortement modifiée			bon potentiel	non	

Eaux de transition

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
T19	Rhône maritime : petit Rhône du pont de Sylveréal à la Méditerranée	fortement modifiée			bon potentiel	non	
T20	Rhône maritime : grand Rhône du seuil de Terrin à la Méditerranée	fortement modifiée			bon potentiel	non	
T21	Estuaire du Rhône	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Camargue (DU_13_08)**Eaux de transition**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
T14A	Complexe Vaccarès	naturelle			bon état	délai	Dépend du degré d'acceptation de l'érosion
T14B	Marais périphériques	naturelle			bon état	délai	
T14C	La Palissade	naturelle			bon état	délai	pesticides ?
T14D	Salins de Giraud	naturelle			bon état	non	sous réserve du maintien de la fonctionnalité du milieu (= maintien des salins)
T14E	Complexe Fourneau-Cabri	naturelle			bon état	non	
T14F	Salins d'Aigue Morte	naturelle			bon état	délai	sous réserve du maintien de la fonctionnalité du milieu (= maintien des salins)

Masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6330	Alluvions marais de Chautagne et Lavours		Bon état		
6330a		Chautagne méridionale		Bon état 2015	
6330b		Lavours		Bon état 2015	
6326	Alluvions du Rhône entre le confluent du Guiers et de la Bourbre		Bon état		peu de données
6326a		Plaines alluviales aval Vertrieu		Bon état 2015	
6338	Alluvions du Rhône - Ile de Miribel - Jonage		Bon état		
6325	Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon		Objectif restant à préciser		Problématiques fortes et variées : jugement global sans réelle valeur. Sectorisation indispensable.
6325a		Plaine du Rhône agglo lyonnaise et extension sud		Secteur restant dégradé (pollution historique)	
6325b		Vallée du Garon		Bon état après 2015	
6325c		Plaine du Péage- de- Roussillon		Bon état 2015	
6325d		Terrasses rive gauche roussillonnais		Bon état 2015	
6324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basse vallée Ardèche, Cèze		Bon état		
6324a		Confluence Drôme- Rhône		Bon état 2015	
6324b		Plaine du Rhône Montélimar - L'Homme d'Armes au défilé Viviers		Bon état 2015	
6324c		Plaine de Pierrelatte, entre Donzère et Mornas		Bon état 2015	
6323	Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du Bas Gardon		Bon état		
6323a		Alluvions gardon aval		Bon état 2015	pesticides, nitrates, autres polluants, dépassement de normes ponctuels, capacité à respecter les débits d'objectifs d'étiage.
6323b		Nord couloir de Graveson / Maillanne et bassin de Noves		Bon état 2015	Acquisition de connaissance
6504	Domaine limons et alluvions IVaires du Bas Rhône et Camargue		Bon état		